

# ANTWERP ENDUROCROSS

## DIMANCHE 18 juin 2017

### 1. DEFINITION

Le vzw Racing Center organisera le 18 juin 2017 sur le parking du RAFC Antwerp à Deurne 4<sup>e</sup> édition de l'Antwerp EnduroCross. Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.

En cas de situation non prévue au règlement ci-dessus, le règlement Superenduro FIM sera pris comme guide de référence.

L'épreuve sera prise en considération pour le classement scratch du Championnat de Belgique enduro des catégories Inters et Espoirs comme défini à l'article 4.

Le coureur s'engage à respecter ces règlements par son inscription.

### 2. CIRCUIT

L'épreuve se déroulera sur un circuit mixte (asphalte, terre, sable) et plusieurs obstacles (troncs d'arbre, containers,...) tracé au domaine du parking de RAFC Antwerp. Il s'agit d'une combinaison du motocross et enduro inspiré sur le règlement FIM Superenduro.

### 3. PILOTES ADMIS

L'épreuve est accessible aux détenteurs d'une licence nationale et internationale enduro, MotoCross, Trial et Supermoto 2017 (FMWB/VMBB). Les non-licenciés devront souscrire sur place une licence 1 manifestation enduro auprès du délégué VMBB sur place.

Les coureurs détenteurs d'une licence étrangère devront joindre une autorisation de sortie de leur FMN (fédération reconnue par la FIM) à leur formulaire d'inscription.

Les catégories suivantes seront prévues au programme de la manifestation :

- **Enduro Inters** réservé aux licenciés annuelles enduro Inters FMB 2017
- **Enduro Espoirs** réservé aux licenciés annuelles enduro Espoirs FMB 2017
- **Endurocross Open** : réservé aux licenciés annuelles enduro des autres classes, aux licenciés annuelles motocross, trial et supermoto FMB, aux licenciés 1 manifestation et aux licenciés étrangers

Chaque catégorie/groupe aura une séance d'essai libre suivie immédiatement par une séance d'essai chronométrés et 3 courses.

### 4. CHAMPIONNAT DE BELGIQUE ENDURO INTERS / ESPOIRS

Pour les catégories Enduro Inters et Enduro Espoirs les points du Championnat de Belgique seront décernés sur base du classement général suivant l'article 04.15 du règlement enduro FMB 2017. En cas d'ex-aequo la meilleure place sera prépondérante. Si l'ex-aequo persiste le meilleur temps chrono sera prépondérante. Afin de pouvoir marquer des points pour le Championnat de Belgique, le coureur devra avoir effectué 50 % des tours du vainqueur de la course.

### 5. MOTOS ADMISES

Les motos devront être conformes au règlement technique FMB enduro 2017, au règlement technique FMB Motocross 2017 et au règlement technique FMB de trial 2017. Toutefois pour les catégories enduro Inters et enduro Espoirs les motos admis devront être conformes au règlement technique enduro FMB 2017. Ces règlement peuvent être consultés sur le site web de la FMB ([www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be)) dans la rubrique sport/enduro/règlements. Les pneus de Trial sont interdits

La limite du bruit est de 90 Db.

### 6 TAPIS ENVIRONNEMENT

Chaque coureur doit être en possession d'un tapis environnemental conforme aux règlements en vigueur. Ce tapis doit être placé sous la moto. Les tapis pourront être achetés via le site web de la FMB.

## 7. NUMERO DE COURSE

Les numéros de course seront communiqués aux coureurs lors de leur inscription. L'organisateur fournira sur place les numéros de course aux coureurs inscrits.

Les catégories FMB enduro Inters et enduro Espoirs maintiendront leur numéro de course accordé avec leur licence FMB.

## 8. INSCRIPTIONS

Le prix d'inscription est de 45 EUR payable à vzw Racing Center.

Le formulaire d'inscription est publié sur le site web FMB. L'inscription et le paiement devront être réglés pour **le 11 juin 2017**. Après cette date un supplément administratif de 10 EUR sera demandé.

Les inscriptions seront automatiquement clôturées lorsque 64 coureurs se sont inscrits dans la catégorie Endurocross Open.

## 9. ASSURANCES

vzw Racing Center a souscrit une assurance Responsabilité Civile couvrant la responsabilité des pilotes en cas d'un accident lors de l'épreuve. Cette assurance est conforme aux législations belges. Chaque accident doit faire l'objet d'un rapport du médecin de l'épreuve.

## 10. PARC DES COUREURS

Le parc des coureurs sera accessible à partir de samedi 17 juin 2017 à 18h00.

## 11. CONTROLES ADMINISTRATIVES & CHRONOMETRAGE

Le contrôle des documents et la délivrance des licences 1 manifestation et accréditations se fera le samedi 17 juin de 18h00 à 21h00 et le dimanche 18 juin de 7h00 à 9h00. Sans accréditation le coureur ne pourra pas quitter le parc fermé.

**Chronométrage** : le chronométrage sera fourni par le collège national pour le chronométrage FMB. Les coureurs devront être en possession d'un transpondeur AMB/Mylaps MX transponder (orange) ou devront faire savoir de vouloir louer un transpondeur sur place. Le prix de location est de 20 EUR.

## 12. CONTROLES TECHNIQUES

Tous les véhicules devront être présentés pour le contrôle technique 1 heure avant l'heure prévue de la première session d'essai.

## 13.. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Les coureurs seront répartis en plusieurs groupes par catégorie pour les essais libres/chrono ~~et courses~~. Ces groupes seront répartis par l'organisateur sur base des inscriptions reçues.

Pour les courses, les pilotes seront répartis dans les différents groupes(A,B,C,D) selon les temps des essais chronos

Pour chaque catégorie le programme est composé de :

- Une séance d'essai libre de 3 minutes suivi immédiatement de 7 minutes chronométrés. Le collège pour le chronométrage démarrera un horloge pour indiquer le début de la session chronométrée
- 3 courses de 7 minutes et 1 tour

Un maximum de 16 coureurs par groupe sera autorisé. Le départ sera donné avec une grille de départ.

Pour chaque course, d'autres groupes par catégories seront prévus au départ (A-B, A-C, B-C, etc)

Les points pour chaque coureur classé seront comme suit : 1-2-3-4-5-6-... Afin d'être classé le coureur devra avoir passé la ligne d'arrivée dans les 3 min. après le vainqueur et avoir parcouru au moins 50 % du nombre des tours du vainqueur.

Aux coureurs non classés le nombre des points égal au nombre de partants+1 sera attribué, aux coureurs DQ, le nombre des points égal au nombre de participants+2.

Le vainqueur de la catégorie sera le coureur ayant réalisé le nombre minimal des points.

Le programme est clôturé par un Super Finale regroupant les meilleurs coureurs des Inters, Espoirs et Endurocross A. La clé de répartition sera déterminée sur place. La Super Final n'entrera pas en ligne de compte pour les catégories enduro Inters et enduro Espoirs

Toute assistance extérieure est interdite. Tout pilote ne respectant pas le parcours pourra être pénalisé d'une pénalité de temps, à la discrétion de la direction de course.

#### **14. FAUX DEPART**

Tout faux départ sera indiqué par le Directeur de Course en brandissant un drapeau rouge. Les coureurs devront retourner directement à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible. Suite à ce drapeau rouge, le pilote qui rentrerait au parc des coureurs ne pourra pas prendre part au nouveau départ en question

#### **15. ARRET DE COURSE**

Si une manche est interrompue par un drapeau Rouge avant que la moitié du temps soit écoulé, un nouveau départ sera donné immédiatement. Les coureurs doivent retourner directement à la zone d'attente. Suite à ce drapeau rouge, le pilote qui rentrerait au parc des coureurs ne pourra pas prendre part au nouveau départ en question.

Le ou les pilotes mis en cause de ce drapeau rouge ne pourront pas prendre part à ce nouveau départ.

Suite à ce nouveau départ, seul le résultat de cette dernière manche sera pris en compte.

Les coureurs qui n'ont pas pu prendre le départ seront considérés comme DQ.

Si une manche est interrompue par un drapeau rouge après que la moitié du temps soit écoulé, le classement du tour qui précède l'interruption sera validée.

Le programme définitif de l'épreuve sera publié après la clôture des inscriptions.

#### **16. BAREME PRIX**

Pour la Superfinale, le barème des prix suivant sera appliqué :

1<sup>er</sup> place 1.000euro    2<sup>eme</sup> place 600 euro    3<sup>eme</sup> place 400 euro

#### **17. MODIFICATION DU REGLEMENT**

L'organisateur a le droit, en accord avec le Directeur de course, de modifier le présent règlement particulier lorsqu'il estime nécessaire pour le bon déroulement de l'épreuve.

#### **18. RECLAMATIONS**

Uniquement les réclamations qui sont introduites conformément au Code Disciplinaire FMB, le règlement enduro ou motocross FMB et ce règlement particulier seront pris en compte.

#### **19. OFFICIELS**

Directeur de course: Ivan Vogeeler

1<sup>er</sup> Adjoint: Alain Viroux

Adjoints François Dewolf, Christian Masson, Nathalie Moulard

Econome : Julien Vanborm

Commissaire d'organisation: Kenny Palinx

Resp. Technique.: Adelin Naessens, Jean-Luc Verbiest

Chronométrage: Andy Rouvrois, Tanja Goeman, Chantal Luyten

Environnement : Guy Dick

#### **20. ORGANISATION**

Racing Center Events vzw

Personnes de contact: Lutgard Van der Velden, Kenny Pulinx

Adresse: Middelmolenlaan 12-16 2100 Deurne

TEL: 03/324.39.80 / GSM: 0475/65.39.80

E-Mail: [lutgard@racingcenter.be](mailto:lutgard@racingcenter.be) – [kenny@racingcenter.be](mailto:kenny@racingcenter.be)

Internet: [www.racingcenter.be](http://www.racingcenter.be)

Relation pilotes : Mathias Vanhoof